

## Chômage faible avec une licence professionnelle

Les diplômés de licence professionnelle en 2014 à l'UPEM connaissent un taux de chômage faible et de bonnes conditions d'emploi. De plus, les débuts de carrière évoluent positivement. L'insertion des diplômés ayant effectué leurs études en apprentissage est plus aisée, notamment parce qu'ils ont été plus souvent recrutés dans leur entreprise de formation.

### Chômage plus faible qu'au niveau national

Trente mois après leur sortie de formation, le taux de chômage des diplômés de licence professionnelle de l'UPEM en 2014 est de 8,7 %, soit une baisse de 5,7 points par rapport au taux de chômage dix-huit mois après l'obtention du diplôme. En moyenne, les diplômés accèdent à leur premier emploi en 3,5 mois, avec toutefois des situations très contrastées : les deux tiers débutent leur premier emploi moins de trois mois après l'obtention de leur diplôme mais un cinquième des diplômés connaissent une période de latence minimum de six mois, voire de plus d'un an pour 7 % des diplômés.

Même si le contexte d'emploi est difficile depuis 2008, les diplômés 2014 bénéficieraient d'une conjoncture légèrement plus favorable, avec néanmoins un recours à l'emploi intérim accru. Fin 2016, le taux de chômage national s'établit à 9,7 % et celui des jeunes à 23,3 %. (Note de conjoncture, INSEE, mars 2017).

Parmi les diplômés occupant un emploi, les trois quarts ont signé des contrats stables (c'est-à-dire CDI ou fonctionnaire). Parmi les diplômés dont les contrats sont à durée limitée, plus de la moitié des contrats sont précaires (cf. encadré « Evaluer l'insertion professionnelle : indicateurs et définitions »). Au total, 10 % des diplômés occupent des emplois précaires. La grande majorité des diplômés exerce à temps complet (95 %). Néanmoins, les diplômés en emploi à durée déterminée travaillent plus fréquemment à temps partiel que ceux en emploi à durée indéterminée (13 % contre 1 %). Et les temps partiels sont plus fréquents quand les emplois sont précaires (18 % contre 5 % des autres emplois à durée déterminée). Enfin, 8 % des diplômés ne sont pas salariés. La moitié d'entre eux est issue de la licence professionnelle *Développement et protection du patrimoine culturel - Guide-conférencier* et exerce logiquement en tant qu'indépendant. Pour les autres, l'activité non salariée prend des formes diverses : ils sont soit indépendants (free-lance, autoentrepreneur, ou indépendants au sein d'agence immobilière...) soit ont créé une entreprise (de commerce, de restauration, de conseils...).

Selon la nomenclature de l'INSEE, 61 % des diplômés occupent des emplois relevant de la catégorie des professions intermédiaires. Un cinquième des emplois relève de la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ils sont aussi nombreux à occuper des fonctions d'employés ou d'ouvriers. Lors de leur embauche, les diplômés ont perçu un salaire moyen de 1 528 €. Trente mois après leur sortie de formation, le salaire moyen a augmenté de 400 € et s'élève à 1 947 €.

### Des évolutions de carrière positives

Parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête, 60 % ont occupé un seul emploi. Et depuis leur embauche, leur salaire a augmenté en moyenne de 357€. Les diplômés ayant occupé plusieurs emplois connaissent également une évolution positive de leurs salaires (+ 400 €). De plus, leur emploi est plus souvent qualifié que leur premier emploi, et plus souvent stable. D'ailleurs, hormis la stabilité des contrats, leurs conditions d'emploi sont très proches de celles des diplômés ayant occupé un seul emploi. Toutefois, 18 % des diplômés ne sont plus en emploi après une première expérience professionnelle ; les caractéristiques de leur premier emploi sont similaires à celle des diplômés ayant connu plusieurs emplois. Ils sont soit en recherche d'emploi, soit ont repris leurs études, et quelques-uns sont inactifs, au moins temporairement.

## Evolution des conditions d'emploi des diplômés de licence professionnelle 2014

	Ayant connu plusieurs emplois		Ayant connu un seul emploi		Ensemble	
	Situation :		Situation :		Situation :	
	A l'embauche (1er emploi)	Au 1/12/16	au 1/12/16		A l'embauche (1er emploi)	Au 1/12/12
<b>Temps d'accès à l'emploi</b>	<b>3,0 mois</b>		<b>4,0 mois</b>		<b>3,5 mois</b>	
Part des emplois stables	39 %	66 %	81 %		59 %	75 %
Part des PCS cadre ou profession intermédiaire	66 %	77 %	80 %		73 %	78 %
Part des emplois à temps partiel	10 %	4 %	5 %		8 %	5 %
Salaire moyen net mensuel	1 478 €	1 877 €	A l'embauche 1 588 €	Au 1/12/16 1 945 €	1 528 €	1 947 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle, UPEM, 2017

Un tiers des diplômés ne connaissent pas de difficultés d'insertion : ils ont été embauchés en moins de 3 mois après leur sortie de formation et occupent, trente mois après leur diplôme, des emplois relevant de la PCS des cadres ou professions intermédiaires, même si un cinquième d'entre eux ont débuté par des emplois à durée déterminée.

A l'inverse, un cinquième connaissent de grandes difficultés d'insertion : ils n'ont jamais occupé d'emploi (4 % des diplômés) ou des emplois d'employés ou d'ouvriers. Un tiers a accédé à son premier emploi plus de 6 mois après l'obtention de la licence professionnelle, premier emploi à durée déterminée pour la moitié d'entre eux. Trente mois après le diplôme, un quart d'entre eux sont en recherche d'emploi, et s'ils sont en emploi, il n'est à durée indéterminée que pour la moitié d'entre eux.

### Des emplois dans le secteur privé

La grande majorité des emplois (88 %) se situent dans le secteur privé. Quelques diplômés travaillent au sein d'une entreprise publique (1 %) ou dans le secteur associatif (2 %). Moins d'un diplômé sur dix exerce dans la fonction publique. Alors, ils sont moins souvent sur des emplois à durée indéterminée (38 % contre 86 % pour les autres salariés) et moins bien rémunérés (300 euros de moins en moyenne), ce qui peut s'expliquer par des emplois plus fréquemment sous qualifiés (42 % de leur emplois relèvent de la PCS des employés ou des ouvriers contre 16 % en entreprise).

Les trois quarts des diplômés travaillent en Ile-de-France, et en particulier à Paris (un quart des diplômés). Si un cinquième des diplômés exercent en province, cela concerne la moitié des diplômés originaires de province (contre 5 % des franciliens). De plus, un quart des provinciaux travaillent dans leur département d'origine. Peu d'emplois se situent en Seine-et-Marne (17 %). Et les emplois dans ce département sont moins bien rémunérés que dans le reste de la région (- 136 € en moyenne) et même qu'en province (- 65€ en moyenne).

### Evaluer l'insertion professionnelle : indicateurs et définitions

Dans la mesure où l'objectif est d'évaluer l'insertion professionnelle avec une licence professionnelle, seuls les diplômés ayant au plus leur licence professionnelle sont retenus pour le calcul des indicateurs. Ainsi, les diplômés ayant obtenu un diplôme de niveau II, c'est-à-dire bac + 3 ou bac + 4 (3 % des diplômés) ou de niveau I, soit de niveau bac + 5 (26 %) ne sont pas pris en compte. Il en va de même des étudiants inscrits trois années consécutives dans une formation (5 %). Au total, l'analyse de l'insertion professionnelle porte sur 667 personnes. Parmi elles, 17 % avaient prolongé leur parcours de formation, sans que celui-ci soit sanctionné par un diplôme supplémentaire.

Pour évaluer l'insertion professionnelle, les indicateurs suivants sont calculés :

- ✓ **Temps d'accès au premier emploi** : durée moyenne entre l'obtention du diplôme (réputée en septembre) et la date d'entrée dans le premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul. Les étudiants ayant débuté leur premier emploi avant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.
- ✓ **Taux de chômage** : Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête (30 mois après l'obtention du diplôme).
- ✓ **Taux d'emploi stable** : Part des emplois stables (c'est-à-dire CDI et emploi de fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête (30 mois après l'obtention du diplôme).
- ✓ **Emploi précaire** : emploi de très courte durée, c'est-à-dire CDD de 6 mois ou moins, contrat d'intérim, vacation horaire, pige, intermittence du spectacle...
- ✓ **Part des PCS cadres** : Part des emplois de niveau cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête (30 mois après l'obtention diplôme). Les emplois sont classés selon la nomenclature des Professions et catégories sociales de l'INSEE.
- ✓ **Part des PCS professions intermédiaires** : Part des emplois de niveau professions intermédiaires parmi les diplômés en emploi au moment de l'enquête (30 mois après l'obtention du diplôme). Les emplois sont classés selon la nomenclature des Professions et catégories sociales de l'INSEE.
- ✓ **Salaire moyen à 30 mois** : Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées), en euros.
- ✓ **Salaire moyen à l'embauche** : Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

## Insertion plus aisée pour les apprentis

Les diplômés ayant suivi leur licence professionnelle en apprentissage connaissent de meilleures conditions d'insertion que les autres diplômés de formation initiale, et ce dès le premier emploi. Ainsi, ils accèdent plus rapidement à leur premier emploi, leurs contrats sont plus stables et leurs emplois sont plus souvent qualifiés et mieux rémunérés. Et leur taux de chômage à trente mois est plus faible. En effet, ils ont plus souvent été embauchés dans leur entreprise de formation que les étudiants ayant effectué un stage (43 % contre 23 %). Or, les diplômés recrutés dans leur entreprise de formation connaissent de meilleures conditions d'emploi. Malgré cela, les apprentis conservent un avantage par rapport aux autres diplômés de formation initiale, même quand ils ne sont pas restés dans leur entreprise de formation.

Quant à eux, les diplômés de formation continue sont plus souvent non-salariés (20 %). Et quand ils sont salariés, leur situation est plus stable (88 % contre 80 % d'emplois à durée indéterminée) et leurs rémunérations sont plus élevées que celles des diplômés de formation initiale. En effet, ils ont plus d'expérience à faire valoir.

Durant leur licence professionnelle :

- ✓ 58 % des diplômés étaient en apprentissage,
- ✓ 23 % suivaient les enseignements en formation initiale classique,
- ✓ 10 % avaient signé un contrat de professionnalisation,
- ✓ 7 % étaient stagiaires de la formation continue,
- ✓ 2 % ont obtenu leur licence professionnelle par validation des acquis de leur expérience (VAE).

### Conditions d'insertion des diplômés de licence professionnelle 2014 selon le régime d'inscription

	Recrutés dans l'entreprise de formation		Non recrutés dans l'entreprise de formation		Ensemble de diplômés	
	Apprentis	Formation initiale classique	Apprentis	Formation initiale classique	Apprentis	Formation initiale classique
Effectifs	224	42	320	156	544	198
Temps d'accès à l'emploi (mois)	1,5	3,9	4,5	4,3	3,2	4,2
Taux de chômage à 30 mois	4	13	7	17	6	16
<b>Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme</b>						
Part d'emploi stable (%)	91	81	74	61	80	65
Part des PCS* cadres (%)	20	10	19	8	19	8
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	66	62	65	52	65	54
Salaire net moyen**	1 992 €	1 897 €	1 900 €	1 634 €	1 941 €	1 701 €
<b>Conditions d'emploi pour le premier emploi</b>						
Part d'emploi stable (%)	75	65	54	40	63	46
Part des PCS* cadres (%)	18	7	15	4	16	5
Part des PCS* professions intermédiaires (%)	72	62	57	44	64	48
Salaire à l'embauche**	1 572 €	1 419 €	1 503 €	1 392 €	1 534 €	1 340 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle, UPEM, 2017

### Meilleures conditions d'emploi pour les diplômés de Sciences, technologies, santé

Si le taux de chômage est sensiblement identique quel que soit le domaine de formation, les diplômés de Sciences, technologies, santé connaissent de meilleures conditions d'emploi que les diplômés des autres domaines de formation : ils sont mieux rémunérés, leur emploi est plus souvent qualifié et plus souvent stable. Par rapport aux diplômés de Droit, économie, gestion, les diplômés de Sciences humaines et sociales accèdent plus rapidement à l'emploi et leurs salaires sont en moyenne plus élevés. En revanche, leur emploi est moins souvent à durée indéterminée.

### Conditions d'insertion des diplômés de licence professionnelle 2014 selon le domaine de formation

	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociales	Sciences, technologies, santé	Total
Effectifs	665	223	495	1 383
Temps d'accès à l'emploi (mois)	3,9	3,0	3,2	3,5
Taux de chômage à 30 mois	9 %	8 %	8 %	9 %
<b>Conditions d'emploi 30 mois après le diplôme</b>				
Part d'emploi stable (%)	78	43	86	75
Part des PCS* cadres ou professions intermédiaires (%)	69	64	94	78
Salaire à l'embauche**	1 461 €	1 470 €	1 613 €	1 582 €
Salaire net moyen**	1 852 €	1 951 €	2 037 €	1 947 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle, UPEM, 2017

## Méthodologie

Cette étude s'intéresse au devenir et à l'insertion professionnelle des diplômés de licences professionnelles de l'UPEM en 2014, soit 1383 diplômés (51 personnes ont été retirées de l'analyse dans la mesure où elles ont obtenu leur diplôme dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger).

Concernant l'insertion professionnelle, nous faisons l'hypothèse qu'elle est liée au dernier diplôme le plus élevé obtenu. Or 47 diplômés ont obtenu un autre diplôme à l'UPEM (2 licences professionnelles, 1 licence générale, 44 masters) et 2 diplômés se sont inscrits trois années consécutives en cursus ingénieur à l'UPEM. Pour ces étudiants, le parcours d'études a pu être retracé grâce aux informations contenues dans la base de gestion de l'UPEM (Apogée) :

Les autres diplômés ont été sollicités par téléphone, et secondairement par mail, pour compléter un questionnaire sur leur parcours depuis l'obtention de leur licence professionnelle. 72 % ont participé à l'enquête (65 % par téléphone et 7 % par mail). Au total, le parcours de 73 % des diplômés (soit 1 010 personnes) a pu être reconstitué. Afin que les résultats soient représentatifs de l'ensemble des diplômés, les statistiques ont été pondérées.

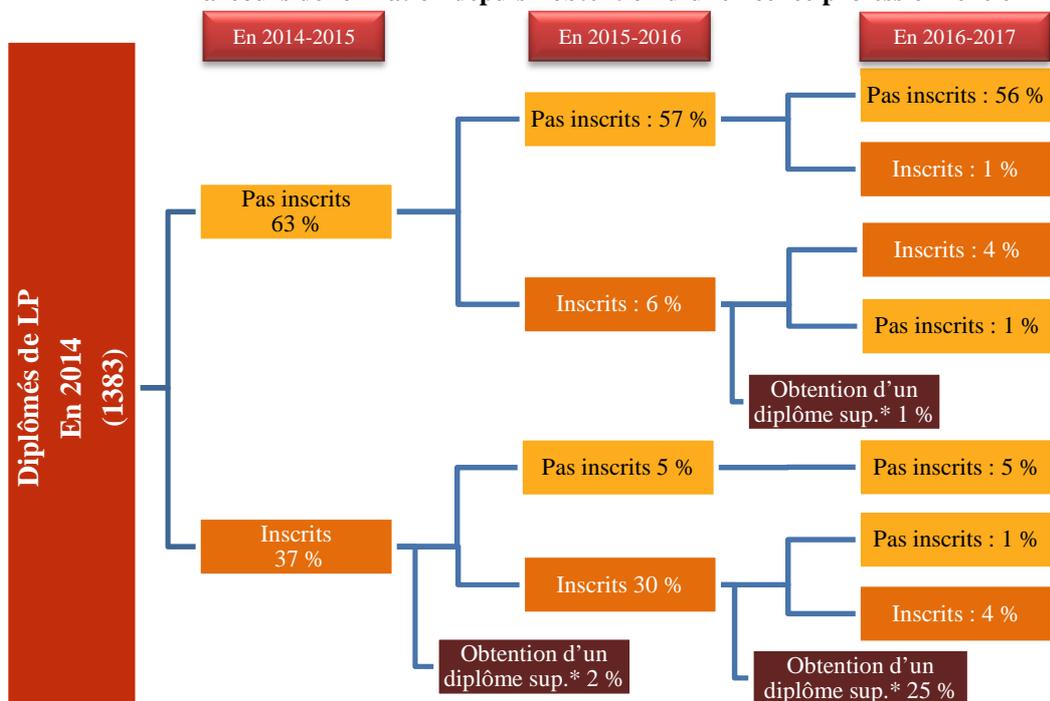
## 37 % des diplômés de licence professionnelle poursuivent leurs études

Immédiatement après l'obtention de leur licence professionnelle, 37 % des diplômés se sont inscrits dans une formation. Les diplômés de formation continue et en apprentissage sont moins enclins à poursuivre leurs études que les diplômés de formation initiale classique (respectivement 21 %, 38 % et 47 %). De plus, les études de ces derniers se font moins souvent dans le cadre d'un contrat de travail (d'apprentissage ou de professionnalisation) : 40 % contre 80 %.

De plus, 7 % prolongent leurs études après une ou deux années d'interruption (soit un taux de reprise d'études de 12 %) portant le taux de poursuite d'études total à 44 %. Les diplômés inscrits dans la continuité de leur licence professionnelle poursuivent plus fréquemment en master (41 % contre 27 %), master qu'un quart des étudiants préparent à l'UPEM. Les diplômés en reprise d'études sont plus souvent inscrits à un niveau bac + 3, voire inférieur (24 % contre 19 %).

La poursuite d'études est très souvent jalonnée de succès, puisque 90 % ont validé leur formation dès la première inscription. Et finalement, les deux tiers des poursuites d'études se soldent par un diplôme, et 9 % des étudiants sont toujours inscrits en 2016-2017.

### Parcours de formation depuis l'obtention d'une licence professionnelle en 2014



\* Diplôme de niveau supérieur ou équivalent à une licence professionnelle

Source : Enquête insertion des diplômés de Licence professionnelle en 2014, UPEM, 2017

## Pour aller plus loin

BOISSON-COHEN Marine, GARNER Hélène, ZAMORA Philippe

L'insertion professionnelle des jeunes

France Stratégie, DARES, Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social, janvier 2014.